

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (n° 4332)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 13

présenté par
M. Carrez

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« respectivement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.